



30 juin 2017

Procès-Verbal n°5

Direction Générale

A l'ouverture de la séance :

***Membres présents :***

---

PÉLISSARD Jacques, BOURGEOIS Daniel, FICHET Richard, LUGAND Nadia, BRÉRO  
BOIS Christophe, GALLE Valérie, HUELIN Cyrille, OLBINSKI Sophie, LAURIOT Pierre,  
Jean-Philippe, HUET John, LANDRY Laura, KARAL Heyçan, BORCARD Claude,  
BRUN Nelly, PÉPIN Evelyne, DRHOVIN RAVIER Jean-Yves, PERRIN Anne,  
Annette, LAGALICE Pascal, BERTHOD MARTINET Maryse, GAFFIOT Thierry  
Nicole, MARMIER-MOUCHANAT Isabelle,

***Membres absents excusés :***

---

BENAGRIA Nadia donne procuration à HUET John, CHAMBARET Agnès donne procuration  
à PÉPIN Evelyne, LANÇON Jacques donne procuration à PÉLISSARD Jacques, ELVEZI  
Patrick donne procuration à OLBINSKI Sophie, LACROIX Evelyne donne procuration à  
LANDRY Laura, GROSFILLEY Gérald donne procuration à GALLE Valérie, VAUCHEZ Jean-  
Marc donne procuration à BOURGEOIS Daniel, PETITJEAN Paule donne procuration à  
BORCARD Claude  
VUILLEMEY Eric

***Secrétaires de séance :***

---

Mme BERTHOD et Mme MARTINET

Convoqué le : 23 juin 2017  
Affiché le : 30 juin 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni le trente juin deux mille dix-sept à 12h15 à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal.

M. LE MAIRE ouvre la séance et précise que ce Conseil Municipal est exclusivement consacré à l'élection des neufs suppléants du Conseil Municipal pour les élections sénatoriales qui se dérouleront le 24 septembre 2017, sachant que l'ensemble des membres du Conseil Municipal est électeur de droit.

Il rappelle que cette date de convocation est une date fixée par l'État et concerne l'ensemble des communes.

M. LE MAIRE constitue le bureau de vote dont sont membres les deux conseillers municipaux les plus âgés présents, à savoir Mme BRUN et M. BOURGEOIS (en l'absence de M. LANÇON) et les deux conseillers municipaux les plus jeunes, à savoir Mme KARAL et M. HUELIN.

Il constate que deux listes ont été déposées :

- une liste « Rassemblement des Forces de Gauche et de l'Écologie »
- une liste « Majorité Municipale »

Aucune autre liste n'étant déposée, il donne lecture de la composition des deux listes.

Il donne ensuite lecture des différents éléments ci-dessous :

- Extraits du Code Électoral
- Décret n°2017-1091 du 02 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs
- Arrêté préfectoral du 15 juin 2017 convoquant les Conseillers Municipaux le vendredi 30 juin 2017

M. LE MAIRE présente ensuite les excuses de Mme BENAGRIA, Mme CHAMBARET, M. LANÇON, M. ELVEZI, Mme LACROIX, M. GROSFILLEY, M VAUCHEZ et Mme PETITJEAN qui ont donné pouvoir respectivement à M. HUET, Mme PÉPIN-LAMBERT, lui-même, Mme OLBINSKI, Mme GALLE, M. BOURGEOIS et M. BORCARD. M. VUILLEMEY étant excusé sans pouvoir.

Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, dépose son bulletin dans l'urne.

M. LE MAIRE clôt le scrutin et demande que le dépouillement soit immédiatement effectué par les membres du bureau préalablement constitué.

Celui-ci donne les résultats suivants :

- Effectif du Conseil Municipal : 33
- Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33
- Nombre de Conseillers Municipaux présents à l'ouverture du scrutin : 24
- Nombre de Votants : 32
- Nombre de Bulletins Blancs : 1
- Nombre de Bulletins Nuls : 0
- Suffrages Exprimés : 31

Ont obtenu :

- |   |         |
|---|---------|
| - Liste « Majorité Municipale »                                   | 25 voix |
| - Liste « Rassemblement des Forces de Gauche et de l'Écologie » : | 6 voix  |

Calcul du Quotient Electoral :

Suffrages Exprimés  
Nombre de sièges à attribuer  $\frac{31}{9} = 3,444$

Attribution des sièges au quotient électoral :

Nombre de Voix obtenu par chaque liste  
Quotient Electoral

Il est attribué à chaque liste autant de sièges que le total des suffrages recueillis par elle, comprend un nombre entier de fois le quotient.

Liste « Majorité Municipale » 7 sièges 25 : 3,444 = 7,2590

Liste « Rassemblement des Forces de Gauche et de l'Écologie » 1 siège 6 : 3,444 = 1,7422

Total des sièges attribués : 8

Nombre de siège restant : 1

Attribution à la plus forte moyenne :

Nombre de voix de chaque liste  
Nombre de sièges attribués au quotient + siège non pourvu = le résultat le plus fort obtient le siège

« Majorité Municipale »  $25 / (7+1) = 3,125$

« Rassemblement des Forces de Gauche et de l'Écologie »  $6 / (1+1) = 3$

**Résultats définitifs**

- Liste « Majorité Municipale » : 8 sièges  
- Liste « Rassemblement des Forces de Gauche et de l'Écologie » 1 siège

M. LE MAIRE rappelle que chaque Conseiller Municipal doit faire connaître la liste sur laquelle il souhaite que son suppléant soit désigné.

Il demande ensuite aux suppléants élus, présents à la séance, s'ils acceptent leur élection :

- Mme Stéphanie BOURGEOIS	accepte
- M. François TONNERRE	accepte
- Mme Lucette FUMEY	accepte
- Mme Nathalie GRIGI BELLUCO	accepte
- Mme Nelly FATON	accepte

et invite chaque membre du Conseil Municipal à venir signer les documents à transmettre à la Préfecture.

M. LE MAIRE, avant de clore la séance, informe les membres du Conseil Municipal que Madame KARAL sera amenée à quitter ses fonctions de Conseiller Municipal Délégué courant de l'été pour raisons familiales. Il la remercie pour son engagement au sein de la Ville.

La séance est levée à 13h00.